

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2019

DELIBERATION N° DEL011-19

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20190204-DEL011-19-DE
Date de télétransmission : 11/02/2019
Date de réception préfecture : 11/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 4 février à dix-neuf heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 29 janvier 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 4 février 2019)
M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christine TISON, en date du 4 février 2019)
M^{me} CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 4 février 2019)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 04 février 2019)
M^{me} FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 4 février 2019)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 29 janvier 2019)
M. GUERRE GENTON Jean-Claude (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 1^{er} février 2019)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 4 février 2019)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Claude SERGENT, en date du 31 janvier 2019)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M^{me} GONZALEZ Gisèle

M. DANIEL FINAZZO A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2018.

Rapporteur : Paul BERTHOLLET

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Il est porté à la connaissance du conseil municipal le bilan annuel des acquisitions et des ventes réalisées par la ville en 2018 (document annexé à la présente) en application de la loi n° 95-127 du 8 février 1995.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner acte de la présentation de ces éléments.

Conclusions : La présente délibération est approuvée par 23 voix pour et 3 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 4 février 2019.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.

COMMUNE DE GIERES

ACQUISITIONS 2018

Nom du vendeur	Références Cadastrales	Surface Parcelle (s) m²	Date Avis des Domaines	Date Délibération de la Commune	Prix Payé	Date acte notarié	Nom du notaire
SAS YVES COPPA IMMOBILIER	AN 784	1447 m ²	Avis tacite le 15/12/2016	16/01/2017	400 000 € HT	13/04/2018	Me KRAMPAC- DUVERNEUIL

VENTES 2018

Nom de l'acquéreur	Références Cadastrales	Surface Parcelle m ²	Date Avis des Domaines	Date Délibération de la Commune	Prix payé	Date acte notarié	Nom du notaire
SAS YVES COPPA IMMOBILIER	AN 753 - 754 - 755 - 757 - 758	391 m ²	Avis le 22/12/2016 et Avis tacite le 28/12/2016	16/01/2017	428 320 €	13/04/2018	Me KRAMPAC- DUVERNEUIL
	AN 760 - 761 - 763 - 764 - 765 - 766	852 m ²	Avis le 07/10/2016				
Métropole GRENOBLE- ALPES METROPOLE	AN 658	1 185 m ²	/	30/10/2017	0 €	28/11/2018 et 03/12/2018	Me KRAMPAC- DUVERNEUIL

CONSTITUTION DE SERVITUDE 2018

Nom du preneur	Références Cadastrales	Surface Parcelle	Date Avis des Domaines	Date Délibération de la Commune	Prix	Date acte notarié	Nom du notaire
/							

BAIL 2018

Nom du preneur	Adresse	Date Avis des Domaines	Date Délibération de la Commune	Prix	Date d'entrée en vigueur du bail	Nom du rédacteur du bail
Mme FRICK	1, Allée du Moucherotte	/	Décision DEC010-18 du 28/09/18	1 266 €	05/10/2018	Jouty Immobilier